

REGLEMENT D'ORGANISATION DES COURS INDIVIDUELS

INSTITUT FRANCAIS DE CRACOVIE

1. Nombre d'apprenants par groupe :

- de 1 à 3 apprenants selon les groupes (cours individuels en format solo, duo ou trio)

2. Placement :

Excepté pour les débutants complets, l'admission à un niveau dépend du résultat au test de placement à moins que la personne connaisse son niveau ou possède un certificat DELF/DALF.

3. Participation aux cours :

La participation aux cours de langue implique au préalable l'inscription via le formulaire d'inscription aux cours à la carte, la mise en place du cours avec un professeur disponible et le paiement pour le cours. Les cours individuels peuvent avoir lieu en présentiel à l'IFC ou en ligne, selon les souhaits du client. Le transport de l'enseignant à domicile du client est possible avec des frais supplémentaires et après l'accord de l'IFC.

4. Annulation et report de leçon :

1. Tout changement de date du cours prévu doit faire l'objet d'une information communiquée à l'enseignant (en copie au personnel de l'administration de l'IFC) au plus tard 24h avant le début de cours. Les unités annulées dans ce délai sont reportées à une date ultérieure en accord avec les deux parties.

2. Les cours annulés/reportés par l'IFC seront toujours réalisés, sans tenir compte de la date de l'annulation, à un moment ultérieur choisi en accord avec les deux parties.

5. Comportement :

Le cours est un espace d'apprentissage linguistique. Notre méthode s'appuie sur la communication ; elle motive les échanges qui aident et optimisent l'apprentissage. Le but de ces échanges linguistiques n'a qu'une vocation et des objectifs pédagogiques. En aucune manière ils ne sauraient être jugés ni critiqués. Aussi, il ne saurait être accepté des débordements à caractères injurieux, d'intolérance, et des propos graves condamnés par la loi (racisme, sexisme, homophobie, etc.).

Aussi, nous serons obligés de refuser toute inscription si le comportement d'une personne ne répond pas à ces critères.

6. Attestation :

Une attestation de fréquentation peut être établie sur simple demande au secrétariat.

7. Mode de règlement :

- en une fois, à l'inscription ; (par carte ou par virement bancaire)

8. Abandon du cours- sur demande écrite uniquement :

- Avant le début des cours : remboursement de 100% de la somme versée

- en cours de session :

* remboursement sur demande justifiée (raison médicale ou professionnelle) au prorata du nombre de vacances effectuées, déduction faite des 40 pln de frais de dossier ;

* en cours de session : remboursement sans raison justifiée au prorata du nombre de vacances effectuées, déduction faite de 40%.

Le remboursement se fait uniquement par virement sur la base d'une demande écrite motivée de l'apprenant (précisant son numéro de compte bancaire) validée par la direction de l'Institut français.

9. Manuel :

La librairie Edukator offre à nos clients 10% de réduction sur les manuels.

10. Médiathèque

Le client peut bénéficier d'un abonnement gratuit à la Médiathèque valable un an à partir de la date d'inscription au cours (Règlement de la Médiathèque) ou pendant toute la durée du cours.

Attention !

l'Institut Français n'est pas responsable des objets laissés dans son bâtiment.